



الوزارة الأولى
PREMIER MINISTÈRE

اللجنة الوطنية
لرقابة الصفقات العمومية
**Commission Nationale de
Contrôle des Marchés Publics**

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur - Fraternité Justice

انواكشوط في: _____

الرقم: _____

**PROCES VERBAL
N° 1/CNCMP/2024
DU 04/01/2024**

Le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, le 04/01/2024 à 12h 00min, sur convocation de son président Monsieur Mohamed Elkory CHEINE.

Etaient présents:

- Ahmed Ould Abe, Représentant du Ministère des Finances
- Boubou Sylla, Membre du CP
- Fatimetou Michel, Membre du CP
- Jemal Mahfoudh, Membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, Membre du CP

Etaient absents:

Commission de Passation des Marchés Publics de la SOMELEC (CPMSOMELEC)

1 °/-
Examen du projet d'avenant n°01 au marché N°16/CMI/2023, relatif aux travaux de réhabilitation du génie civil des centrales électriques des villes des Bassiknou Néma et Timbedra, portant sur des travaux supplémentaires, Réf. lettre n°3714/CPMP/SOMELEC, reçue le 27/12/2023.

Décision: Reporté

Sur la base des informations, la CNCMP reporte ce dossier afin de :

- fournir la date de la notification du marché;
- fournir l'état d'avancement des travaux;
- justifier le délai de l'avenant.

X e n SIB f

Commission de Passation des Marchés Publics de l'ANRPTS (CPMP/ANRPTS)

2 °/-

Examen du Projet de Marché passé par entente directe pour la maintenance des machines de production Mulbauer du SIGPTS 2010 compatible avec le système intègre de gestion des populations et des titres sécurisés (SIGPTS), Réf. lettre n°0079/CPMP/ANRPTS, reçue le 29 décembre 2023.

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/ANRPTS approuvant ledit projet de marché passé par entente directe sous réserve d'y insérer la page de garde.

Commission de Passation des Marchés Publics de l'Agriculture (CPMP/MA)

3 °/-

Réexamen de la demande de remise de pénalité de retard au marché N°254/T/12/CMD/MA/P2RS/2018 relatif aux travaux d'aménagement de 560 Ha de petits périmètres irrigués dans les communes de Dar El Avia et de Dar El Barka, Réf. lettre n°249/CPMP/MA reçue le 21/12/2023.

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier afin de justifier que le retard n'est pas imputable à l'entreprise.

4 °/-

Examen de la demande de remise des pénalités de retard appliquée dans le cadre du marché n°0411/PI/CPMP/MDR/2021, relatif à une assistance technique pour les études structurantes de faisabilité, avant-projet sommaires (APS), d'avant projet détaillé (APD), de l'étude d'impact environnemental et de DCE pour la réalisation d'un ouvrage de transfert d'eau à usage multiple du sud au centre de la Mauritanie, Réf. lettre n°250/CPMP/MA reçue le 28/12/2023.

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MA approuvant ladite remise de pénalités.

Commission de Passation des Marchés Publics de la Délégation Générale TAAZOUR à la Solidarité Nationale et à la Lutte Contre l'Exclusion (CPMP/TAAZOUR)

5 °/-

Réexamen du projet d'avenant n°01 au contrat de travaux N°0532/T/43/CPMP/TAAZOUR/2022 portant sur la réalisation de 7 forages de reconnaissance dans les Wilayas du Brakna et Gorgol, Réf. lettre

x chaf e n SB f

n°350/CPMP/TAAZOUR reçue le 20/12/2023.

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/TAAZOUR approuvant ledit avenant.

6 °/-
Réexamen du projet d'avenant n°01 au contrat de travaux n°004/TAAZOUR/2022 Lot 04 relatif à la réalisation de 2 forages de reconnaissance dans la Wilaya du Brakna, Réf. lettre n°336/CPMP /TAAZOUR, reçue le 18/12/2023.

Décision: Reporté

Sur la base des informations, la CNCMP reporte ce dossier afin de fournir le DQE du marché initial.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (CPMP/MHA)

7 °/-
Examen, du PM 2024 du Projet AEP de la ville de kiffa, Réf. lettre n° 003/CPMP/MHA, reçue le 04/01/2024.

Décision: Avis de non objection

Sur la base des documents fournis, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHA approuvant ledit PPM pour l'année 2024.


8 °/-
Examen, du PPM 2024 du Projet du Projet de Sécurisation et de Renforcement de L'AEP de Nouakchott UGPRD, Réf. lettre n°0002/CPMP/MHA, reçue le 04/01/2024.

Décision: Avis de non objection

Sur la base des documents fournis, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHA approuvant ledit PPM pour l'année 2024.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (CPMP/MHUAT)

9 °/-
Examen d'un projet de marché relatif à la réalisation des réhabilitation siège fondation, école secondaire et mahadra à Oualata dans le cadre des préparations du festival des cités du patrimoine Oualataa 2023, Réf. lettre n 01/CPMP/MHUAT, reçue le 02/01/2024.



Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHUAT approuvant ledit projet de marché.

10 °/-

Examen d'un complément d'information au rapport d'évaluation relatif à la construction d'un espace des jeunes à Oualata dans le cadre des préparations du festival des cités du patrimoine Oualataa 2023, **Réf. lettre n°0284/CPMP/MHUAT, reçue le 27/12/2023.**

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHUAT approuvant ledit rapport d'évaluation.

11 °/-

Réexamen du projet d'avenant N°1 au marché n°0244/T/024/CPMP/MHUAT/2022, relatif aux travaux de réhabilitation du siège du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et la Direction de l'Agriculture, **Réf. lettre n°342/CPMP/MHUAT reçue le 16/11/2023.**

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHUAT approuvant ledit avenant.

12 °/-

Réexamen du projet d'avenant n°02 au marché n°0145/T/011/CPMP/MHUAT/2022, relatif aux travaux d'achèvement des travaux de construction des locaux du conseil régional du Brakna à Aleg, **Réf. lettre n°265/CPMP/MHUAT, reçue le 04/12/2023.**

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHUAT approuvant ledit avenant.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de la Santé (CPMP/MS)

13 °/-

EXAMEN, du PPM 2024, du Projet PPRS COVID-19, **Réf. lettre N°402/CPMP/MS, reçue le 27/12/2023.**

Décision: Avis de non objection



Sur la base des documents fournis, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MS approuvant ledit PPM pour l'année 2024.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Famille (CPMP/MASEF)

14 °/-

Examen du dossier de consultation simplifiée relatif à l'Impression de manuels préscolaires au profit du cabinet du MASEF, Réf. lettre n°60/CPMP/MASEF, reçue le 26/12/2023.

Décision: Non approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas la décision de la CPMP/MASEF approuvant ce dossier car les éléments fournis ne justifient pas le recours à la consultation simplifiée pour ce type de services.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Élevage (CPMP/ME)

15 °/-

Examen du PPM 2024 du projet PRAPS-2-MR, Réf. lettre n°000174/CPMP/ME, reçue le 02/01/2024.

Décision: Avis de non objection

Sur la base des documents fournis, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/ME approuvant ledit PPM pour l'année 2024.

Ministère de l'Éducation Nationale et de la Réforme du Système Éducatif (CPMP/MENRSE)

16 °/-

Examen du PPM 2024 du Ministère de l'Éducation nationale et de la Réforme du Système Éducatif, Réf. lettre n°0002/CPMP/MENRSE, reçue le 03/01/2024.

Décision: Avis de non objection

Sur la base des documents fournis, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MENRSE approuvant ledit PPM pour l'année 2024.

Projet PADISAM (AD-HOC/PADISAM)

17 °/-

(Handwritten signatures and initials: a star-like mark, a stylized 'E', a circle, 'SB', 'f', and 'dht')

Réexamen d'une entente directe relatif au recrutement d'un consultant pour l'installation et le paramétrage du logiciel TOMPRO, Réf. lettre n°0020/PADISAM, reçue le 03/01/2024.

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la commission Ad-hoc/PADISAM approuvant ledit projet de marché passé par entente directe avec SIGMA INFORMATIQUE sous réserve de fournir le crédit d'impôt corrigé par la commission fiscale.

Commission de Passation des Marchés Publics de la Direction des Projets Education - Formation (CPMP/DPEF)

18 °/-

Examen, du PPM 2023 actualisé du Projet PASEB-2, Réf. lettre n°0056 /CPMP/MAEPS, reçu le 28/12/2023.

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier afin d'intégrer les actions actualisées dans le PPM 2024.

Commission de passation de l'établissement des travaux d'entretien routier (CPMP/ETER)

19 °/-

Examen d'un DAOR relatif à la location d'une centrale d'enrobé destinée à la production des enrobés nécessaires pour l'application des couches de base en grave bitume et de la couche de roulement du projet de mobilité de Nouakchott (BHNS), Réf. lettre n°00034/ETER, reçue le 29/12/2023.

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/ETER approuvant ce dossier sous réserve de plafonner les pénalités de retard à 10% au lieu de 7%.

20 °/-

Examen, du PPM 2023 actualisé de l'ETER, Réf. lettre n°000344/CPMP/ETER, reçue le 29/12/2023.

Décision: Avis de non objection

Sur la base des documents fournis, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/ETER approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2023.



21 °/-

Examen de la décision de la CPMP/ETER rendant infructueux le DAO relatif a l'acquisition d'une centrale d'enrobé, **Réf. lettre n°0345/CPMP/ETER, reçue le 29/12/2023.**

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/ETER rendant infructueux l'appel d'offre en question.

CPMP/MESRS-MCIAT (CPMP/MESRS-MCIAT)

22 °/-

Examen, du PPM 2024 de l'Institut Supérieur d'Enseignement Technologique de Rosso, Réf. lettre n°0001/CPMP/MESRS-MCIAT, reçue le 03 janvier 2024.

Décision: Avis de non objection

Sur la base des documents fournis, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MESRS-MCIAT approuvant ledit PPM pour l'année 2024.

LE PRESIDENT
Mohamed Elkory CHEINE

Les signataires:

- Ahmed Ould Abe, Représentant du Ministère des Finances
- Boubou Sylla, Membre du CP
- Fatimetou Michel, Membre du CP
- Jemal Mahfoudh, Membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, Membre du CP

